

Lawrence Lessig, *Remix. Making art and commerce  
thrive in the hybrid economy*

Sébastien Broca

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/535>

DOI : [10.4000/quaderni.535](https://doi.org/10.4000/quaderni.535)

ISSN : 2105-2956

**Éditeur**

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

**Édition imprimée**

Date de publication : 5 janvier 2010

Pagination : 121-123

**Référence électronique**

Sébastien Broca, « Lawrence Lessig, *Remix. Making art and commerce thrive in the hybrid economy* », *Quaderni* [En ligne], 71 | Hiver 2009-2010, mis en ligne le 13 décembre 2012, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/535> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/quaderni.535>

---

*Remix.  
Making art and  
commerce thrive  
in the hybrid  
economy*

Lawrence Lessig

Bloomsbury,  
London, 2008

*par Sébastien Broca,  
doctorant en sociologie,  
Université Paris I,  
Cetcopra*

Le juriste américain Lawrence Lessig, inspirateur des licences *Creative Commons* et critique renommé des « dérives » du droit de la propriété intellectuelle, décrit dans son dernier ouvrage le développement sur Internet d'une culture « *Read/Write* », qu'il oppose à une culture « *Read/Only* ». Si cette terminologie désigne d'ordinaire les permissions accordées à l'utilisateur d'un fichier informatique, Lawrence Lessig l'emploie ici par analogie pour distinguer deux types de rapport aux œuvres culturelles. Ainsi, de même qu'un utilisateur ayant la permission « *Read/Write* » pourra modifier à souhait le fichier auquel il a accès, une culture « *Read/Write* » se caractérise par la possibilité pour chacun de s'approprier les œuvres en les retravaillant. Il s'agit donc d'une culture où chacun est à la fois consommateur et producteur, émetteur et récepteur. C'est aussi une culture amateur, davantage qu'une culture professionnelle. Son emblème est le *remix*, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques culturelles, par lesquelles de nouvelles œuvres sont produites à partir d'œuvres existantes, à travers le réagencement de divers « matériaux » artistiques. Cette culture « *Read/Write* » se distingue nettement de ce que Lawrence Lessig nomme une culture « *Read/Only* », définie par une forme de passivité dans la réception des œuvres, et symbolisée par la consommation culturelle telle qu'elle s'est développée au XX<sup>e</sup> siècle.

Lawrence Lessig évoque les tiraillements entre ces deux grands types de rapport à la culture au cours de l'histoire. Ainsi, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'introduction des technologies d'enregistrement et de diffusion de la musique mit à mal certaines formes de culture populaire. Au cours des décennies suivantes, la prospérité insolente

des industries culturelles acheva de consacrer la prédominance de la culture « *Read/Only* » sur la culture « *Read/Write* ». Un mouvement inverse semble s'opérer aujourd'hui, du fait d'un nouveau contexte socio-technique, caractérisé à la fois par l'accessibilité sur le réseau d'un très grand nombre d'œuvres de l'art et de l'esprit, et par la diffusion d'outils permettant de retravailler ces matériaux : logiciels de *sampling*, de montage, de traitement de l'image et du son, etc. Les nouvelles technologies contribueraient ainsi à revivifier la culture amateur et à pousser la création dans des voies inédites, donnant un coup de fouet à la créativité « *Read/Write* », jusqu'alors quelque peu étouffée par les médias de masse.

Pour autant, Lawrence Lessig ne souhaite nullement la disparition de la culture commerciale. Bien qu'il loue le développement d'une nouvelle culture amateur, il ne condamne pas les industries culturelles aux poubelles de l'Histoire comme bon nombre de défenseurs d'une « *culture libre* ». L'idéal promu par le juriste américain est celui d'une coexistence harmonieuse entre ces deux types de rapport à la culture. Un tel équilibre lui paraît cependant inatteignable aujourd'hui, en raison de l'inadéquation du droit de la propriété intellectuelle au nouveau contexte créé par Internet. Dans *Remix*, Lawrence Lessig développe ainsi à nouveau ses arguments devenus classiques en faveur d'une réforme des lois sur le *copyright*, contre un système présenté comme privilégiant indûment la culture « *Read/Only* » à la culture « *Read/Write* ». Il propose d'une part de « libérer » les *remixes* non commerciaux du régime du *copyright*, en arguant que « *la créativité RW ne concurrence pas et n'affaiblit pas l'exploitation commerciale de l'œuvre qui est remixée* ».

Il suggère d'autre part d'assouplir le droit pour tout ce qui relève de la sphère commerciale, notamment en revenant à un système de *copyright* dit « *opt-in* ». Au lieu d'être automatiquement protégées pour la durée légale maximale, les œuvres seraient ainsi couvertes par le *copyright* pour une durée restreinte (Lessig propose quatorze ans), cette durée pouvant être doublée à condition que les ayants droit en formulent la demande explicite.

L'intérêt du propos de Lawrence Lessig est aussi de lier ces propositions de réformes juridiques à des considérations sociales plus générales. Il s'arrête ainsi longuement sur les conséquences dramatiques du *statu quo* juridique. Ainsi, du fait de son inadaptation aux nouvelles pratiques culturelles (téléchargement, *remixes*, etc.), la stratégie de défense acharnée de la propriété intellectuelle aurait pour effet de « *criminaliser toute une génération* », et donc de discréditer auprès de la jeunesse le principe même de la loi et du respect qui lui est dû. D'autre part, les barrières mises au déploiement de la culture « *Read/Write* » seraient désastreuses, en ce qu'elles empêcheraient de recueillir tous les bénéfices sociaux qui lui sont associés. Lawrence Lessig insiste en effet sur le caractère « *démocratique* » et « *pédagogique* » de la nouvelle culture d'Internet. La possibilité de modifier les contenus culturels, et donc le maintien d'un rapport vivant à ceux-ci, jouerait ainsi comme une sorte de formation à l'esprit critique, et à l'exercice éclairé de la citoyenneté. L'argument de Lawrence Lessig excède ici la stricte sphère culturelle, pour s'étendre à la blogosphère, voire à la Toile dans son ensemble : « *Une culture pleine de blogueurs a un rapport différent à la politique et aux affaires publiques,*

ne serait-ce que parce qu'un nombre plus important de personnes a été contraint de s'imposer la discipline d'argumenter par écrit pour quoi A mène à B ».

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'examen de la nouvelle réalité économique créée par le développement sur Internet de ces nouvelles formes d'échange et de création culturelle. Lawrence Lessig y décrit la naissance d'une « économie hybride », faisant la jonction entre le monde des amateurs (la culture « Read/Write ») et le marché (la culture « Read/Only »). L'« économie hybride », ce sont ainsi les nouveaux types d'association entre des entreprises guidées par une recherche de profit, et des communautés d'individus engagées dans une activité créative. L'économie du logiciel libre est un exemple classique d'« hybride », en ce qu'elle associe des entreprises – dont certaines comme Red Hat sont de véritables multinationales – et des communautés de programmeurs, souvent bénévoles et motivés uniquement par la passion de « coder ». Par-delà cet exemple, la majorité des entreprises ayant triomphé sur Internet peuvent être décrites comme des hybrides, dans la mesure où leur prospérité dépend de communautés d'utilisateurs plus ou moins importantes. Ainsi en est-il de *Flickr*, *Myspace*, *Facebook*, *Second Life* et même de *Google*, que ses utilisateurs alimentent sans cesse en données.

Lawrence Lessig défend fermement ce modèle d'économie hybride, du moins tant que les entreprises respectent certains principes : transparence sur leur activité, possibilité pour les communautés de récupérer leurs données si elle estiment que le service fourni n'est pas satisfaisant, etc. Il

tend néanmoins à évacuer un peu rapidement certains problèmes : l'instabilité de nombre de ces nouveaux modèles économiques, notamment quand les revenus proviennent quasi exclusivement de la publicité ; mais aussi l'exploitation de travail gratuit qu'ils supposent. En effet, si des formes d'économies hybrides se développent, il est probable que la question des compensations financières à offrir aux internautes soit amenée à devenir absolument cruciale, dans la mesure où ceux-ci seront de plus en plus transformés par les entreprises en une véritable force de travail externalisée... et non rémunérée.

Sur ce sujet, comme sur celui du potentiel démocratique de la nouvelle culture « Read/Write », Lawrence Lessig semble faire preuve d'un enthousiasme pro-Internet légèrement excessif. Son ouvrage n'en demeure pas moins convaincant dans ses grandes lignes. Il creuse ainsi un champ de réflexion de plus en plus exploré en France, que ce soit par les écrits de Yann Moulier Boutang sur le « *capitalisme cognitif* », ou encore par les analyses de Bernard Stiegler sur « *l'économie de la contribution* ». Dans cette mesure, on pourra déplorer l'absence de traduction française de son ouvrage.

